



2023/12-41

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2023**

Date de convocation : 13 décembre 2023 Date d'affichage : 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 13 décembre 2023 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. DIGAIRE, M. BALLOT, Mme REUSSARD, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI à M. MAURICE
Mme SCHEMBRI à M. SCHWEIZER
Mme RAYSSEGUIER à Mme CHABRIT

Ouverture du Conseil à 19h30

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme CHABRIT est élue secrétaire de séance.

PRESTATION DE CONTRÔLE TECHNIQUE DES POINTS D'EAU INCENDIE COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.2225-4 et R. 2225-9 ;

Vu l'Arrêté ministériel n° INTE 1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2017-0014 du 28 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie du Val d'Oise ;

Considérant le Règlement départemental de DECI du Val d'Oise version du 28 février 2017 ;

Vu le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la délibération du SIEVAM en date du 7 décembre 2023 proposant aux communes adhérentes une prestation afférente au contrôle technique des points d'eau incendie communaux ; Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame Anne-Marie MAURICE, Maire, le conseil municipal :

- Décide de confier le contrôle technique des points d'eau incendie de la commune au SIEVAM ;
- Autorise Madame Anne-Marie MAURICE, Maire, à signer tout document relatif à cette prestation.

Vote à l'unanimité



Le Maire,
Anne-Marie MAURICE